

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BLANCO DailyClean+_Art.-Nr. 526 305

Page 1 de 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

BLANCO DailyClean+_Art.-Nr. 526 305

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Produit de lavage et de nettoyage

Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**

Société:	PMS Thomin GmbH	
Rue:	Meckesheimer Str. 7/1	
Lieu:	D-74939 Zuzenhausen	
Téléphone:	+49(0)6226-789330	Téléfax: +49(0)6226-7893399
e-mail:	info@pms-thomin.de	
Internet:	www.pms-thomin.de	
Service responsable:	Frau Baschleben-Thomin	
	+49(0)6226-7893366	
	heike.baschleben-thomin@pms-thomin.de	
	während der Arbeitszeit erreichbar	

Fournisseur

Société:	BLANCO GmbH + Co KG
Rue:	Flehinger Str. 59
Lieu:	D-75038 Oberderdingen
Téléphone:	+49 (0)7045 44-81419
e-mail:	service@blanco.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Giftnotrufnummer: +49(0)160-92250872 (24 h erreichbar)**Information supplémentaire**

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette. Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Mentions de danger:

Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Mention	Attention
d'avertissement:	

Pictogrammes:



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BLANCO DailyClean+ _Art.-Nr. 526 305

Page 2 de 9

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
79-33-4	L-(+)-Lactic Acid			1 - < 5 %
	201-196-2		01-2119474164-39	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1; H315 H318			
5329-14-6	acide amidosulfurique			1 - < 5 %
	226-218-8			
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 3; H315 H319 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Information supplémentaire

caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004:
< 5 % agents de surface anioniques.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Diriger les personnes concernées hors de la zone de danger.

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Diriger les personnes concernées hors de la zone de danger.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau.

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BLANCO DailyClean+ _Art.-Nr. 526 305

Page 3 de 9

Après ingestion

NE PAS faire vomir.

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**Jet d'eau pulvérisée / mousse résistante à l'alcool / Dioxyde de carbone (CO₂) / Extincteur à sec / Poudre d'extinction

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Gaz/vapeurs, nocif.

Gaz/vapeurs, irritant.

Oxydes d'azote (NO_x)**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Information supplémentaire

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter le contact avec les yeux.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lire l'étiquette avant utilisation.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BLANCO DailyClean+ _Art.-Nr. 526 305

Page 4 de 9

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Information supplémentaire

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Stocker uniquement dans les récipients d'origine.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Protéger du rayonnement solaire.

Protéger contre: Gel

Conserver à l'écart de la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agent de nettoyage, acide

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Conseils supplémentaires**

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une aération suffisante.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Mesures d'hygiène

Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser.

Protection des mains

Il n'est pas nécessaire de se protéger les mains

Protection de la peau

Protection corporelle: non indispensable.

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	trouble
Odeur:	spécifique de la substance
pH-Valeur (à 20 °C):	2-2,5

Modification d'état

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BLANCO DailyClean+ _Art.-Nr. 526 305

Page 5 de 9

Point de fusion:	négligeable
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Point de sublimation:	négligeable
Point de ramollissement:	négligeable
Point d'écoulement:	négligeable
:	négligeable

Point d'éclair:	négligeable
Combustion entretenue:	Aucune donnée disponible

Inflammabilité

solide:	négligeable
gaz:	négligeable

Dangers d'explosion

non explosif.

Limite inférieure d'explosivité:	négligeable
Limite supérieure d'explosivité:	négligeable
Température d'inflammation:	négligeable

Température d'auto-inflammabilité

solide:	négligeable
gaz:	négligeable

Température de décomposition:	négligeable
-------------------------------	-------------

Propriétés comburantes

non comburant.

Pression de vapeur:	négligeable
Pression de vapeur:	négligeable
Densité (à 20 °C):	négligeable
Densité apparente:	négligeable
Hydrosolubilité:	facilement soluble

Solubilité dans d'autres solvants

négligeable

Coefficient de partage:	négligeable
Viscosité dynamique:	négligeable
Viscosité cinématique:	négligeable
Durée d'écoulement:	négligeable
Densité de vapeur:	négligeable
Taux d'évaporation:	négligeable
Épreuve de séparation du solvant:	négligeable
Teneur en solvant:	négligeable

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides:	négligeable
non inflammable	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BLANCO DailyClean+ _Art.-Nr. 526 305

Page 6 de 9

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
79-33-4	L-(+)-Lactic Acid				
	orale	DL50 3543 mg/kg	rat	ECHA	OECD 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	rabbit	ECHA	
5329-14-6	acide amidosulfurique				
	orale	DL50 3160 mg/kg	Rat		

Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

En cas d'un déversement conforme en faibles concentrations dans des stations d'épuration biologique adéquates, des perturbations de la dégradabilité des boues activées sont peu probables.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BLANCO DailyClean+ _Art.-Nr. 526 305

Page 7 de 9

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
79-33-4	L-(+)-Lactic Acid					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 320 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	MSDS	OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 3500 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 250 mg/l	48 h	Daphnia magna	MSDS	OECD 202
	Toxicité pour les algues	NOEC 1900 mg/l	3 d		ECHA	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 180 mg/l	2 d		ECHA	
5329-14-6	acide amidosulfurique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 70,3 mg/l	96 h	Pimephales promelas		

12.2. Persistance et dégradabilité

L'agent de surface contenu dans ce mélange respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
79-33-4	L-(+)-Lactic Acid	-0,62

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BLANCO DailyClean+ _Art.-Nr. 526 305

Page 8 de 9

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport fluvial (ADN)**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport maritime (IMDG)**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE****Information supplémentaire**

Fiche de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Législation nationale

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BLANCO DailyClean+ _Art.-Nr. 526 305

Page 9 de 9

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Le mode d'emploi et les domaines d'application sont indiqués dans la Fiche technique du produit. Les indications contenues dans cette fiche de données de sécurité sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit, et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)